

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
Mardi 24 septembre 2013  
14 heures 30, Salle Caillemer  
Séance plénière

Les membres du CEVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 24 septembre 2014 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des procès-verbaux du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 26 mars et du 21 mai 2013.**
2. **Election d'un nouveau Vice-Président étudiant.**
3. **Commission de remboursement des droits d'inscriptions.**
4. **Mise en place du mot de passe complexe à Lyon 3.**
5. **Organisation pédagogique.**
6. **Conventions pédagogiques.**

**Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS**

**Collège A des Professeurs :**

Georges AUBLE – Christian BOUCHET – Hervé DE GAUDEMAR – Eric GARCIA – Sylvie LAINE-CRUZEL – Martine CARRÉ – Stéphane PILLET.

**Collège B des Autres enseignants :**

Lucile BORDET – Charles HADLEY – Mme ROLLAND Blandine – Michel WISSLER.

**Collège des IATOS :**

M. DOENS Vincent – Mme ORTILLEZ Chantal – Mme PONCET Stéphanie.

**Collège des Etudiants :**

Édouard BAJAT – Mathilde BEUSCHER – Maxime BLACHON – Joseph DESSAIX – Sarah NABET – Pauline SOUCHAL – Clément VUILLEUMIER – Amandine WIRRIQ.

**Collège des Personnalités extérieures :**

Jean-Michel SCHNEIDER – Udo STAFF.

**ETAIENT REPRESENTES**

**Collège B des Autres Enseignants :**

Sabine ABRAVANEL-JOLLY par Blandine ROLLAND.

**Collège des étudiants :**

Marie BOULET par Pauline SOUCHAL et Morgane VALLA par Édouard BAJAT.

**ETAIENT INVITES ET PRESENTS**

Jacques COMBY, Président de l'université – Pierre SERVET, Vice-Président en charge du Conseil d'administration – Didier VINOT, Vice-président chargé des ressources humaines et de la qualité de vie à l'université – Bernard PASCAL, Directeur Général des Services – Sylvain CORNIC, Directeur de l'IUT – Marie LEDENTU, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – Denis JAMET, Doyen de la Faculté des Langues – Jean-Philippe PIERRON, Doyen de la Faculté de Philosophie – Jérôme RIVE, Directeur de l'IAE – Anne Sophie WESSEL-LAREAL, Directrice des études et de la vie universitaire.

**ASSISTAIT EGALEMENT**

M. SOUCHER Mathieu, Service des Affaires Juridiques et Générales.

**Le quorum étant atteint, M. le Vice-président PILLET ouvre la séance à 14 heures 55.**

**1. Approbation des procès-verbaux des Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 26 mars 2013 et du 31 mai 2013.**

M. PILLET propose au vote deux procès-verbaux et demande si les membres du CEVU ont des observations.

M. VIULLEUMIER indique qu'il est mentionné en page 7 du procès-verbal du 26 mars 2013 « le cout de réédition des cartes d'éditions » alors qu'il s'agit de carte d'étudiant.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux du 26 mars 2013 et du 31 mai 2013.**

**Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

**2. Élection du Vice-président étudiant en charge des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS.**

M. PILLET indique que cette nouvelle élection intervient suite à la démission de Morgane VALLA de son poste de vice-présidente étudiante en charge des questions de vie étudiante en lien avec les CROUS.

M. DESSAIX présente sa candidature à la vice-présidence étudiante. Étudiant en troisième année de licence de droit et élu étudiant sur la liste « Vos Assos – L'esprit Étudiant » son souhait est de poursuivre l'action menée par son prédécesseur et de créer un lien fort entre les instances de l'Université et le milieu associatif étudiant.

M. COMBY tient à saluer le travail des associations étudiantes qui ont vocation à être représentées au sein des conseils de l'université et dont les tendances politiques sont parfois contraires, pour le respect de la règle selon laquelle les deux vice-présidents étudiants doivent représenter chacun un grand courant politique et l'ensemble des étudiants.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

**M. Joseph DESSAIX est élu en qualité de Vice-président étudiant de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en charge des questions de vie étudiante en lien avec les CROUS,**

**La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil par :**

✓ Nombre de votants :	27
✓ Nombre de suffrages exprimés :	23
✓ Nombre de bulletins blancs et nuls :	4
✓ Nombre de voix en faveur de M. Joseph DESSAIX:	23

### 3. Commission de remboursement des droits d'inscriptions.

M. PILLET souhaite faire le point sur la première année de fonctionnement de la commission de remboursement des droits d'inscriptions. Le rôle principal de cette commission est d'apprécier les conditions permettant à un étudiant de bénéficier du remboursement de ses droits d'inscriptions. Certaines situations peuvent donc ouvrir droit à un remboursement tel que le non renouvellement d'un titre de séjour pour les étudiants étrangers ou la constatation d'une situation financière difficile. Toutefois il est nécessaire de faire une demande de remboursement avant le début des cours quelle que soit la situation de départ. Par ailleurs les demandes liées à l'abandon d'une formation pour les étudiants ayant préalablement choisi de s'inscrire dans un double cursus ne seront pas prises compte une fois l'année universitaire entamée. Il est donc primordial pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans deux formations simultanément, de bien apprécier la charge de travail que cela peut impliquer.

Mme BEUSCHER s'interroge sur les demandes de remboursement faites par des étudiants se retrouvant dans une situation de grande précarité voir d'indigence.

M. PILLET rappelle que les étudiants confrontés à une grande précarité peuvent s'adresser au volet social de la Commission FSDIE auquel cas une procédure particulière est prévue avec notamment l'intervention des assistantes sociales du CROUS. Une situation de grande difficulté financière rencontrée par un usager peut faire l'objet d'une demande de remise gracieuse.

### 4. Mise en place du mot de passe complexe à Lyon 3.

M. PILLET afin de sécuriser l'accès étudiant à l'intranet et de permettre une meilleure sécurisation des données numériques et une meilleure confidentialité des mots de passe. Une modification de la gestion des mots de passe a été opérée. Désormais c'est à l'étudiant de générer et gérer lui-même ses identifiants et non plus aux différents services de scolarité.

M. VIULLEUMIER souhaiterait avoir des précisions sur la génération du mot de passe lors de l'inscription de l'étudiant.

M. PILLET indique que lors de la création de ses identifiants, l'étudiant doit préalablement mentionner son nom, prénom et numéro d'étudiant pour être reconnu sur l'intranet.

### 5. Organisation pédagogique.

- Organisation pédagogique des diplômes présentés par la Faculté de droit :

#### **Organisation pédagogique Droit:**

✓ Règlement d'examens Licence Professionnelle en **Droit et Gestion Immobiliers - Formation continue.**

✓ Changement de plaquette - Licence professionnelle **Droit et Gestion immobiliers à distance.**

✓ Licence professionnelle <b>Droit et Gestion immobiliers Formation continue à distance.</b>
✓ Dispositions particulières applicables au <b>Master 1 Droit patrimonial 2013-2014.</b>
✓ Dispositions particulières applicables au <b>Master 2 - Droit public - Parcours carrières publiques.</b>
✓ Projet <b>PITES - Licence en droit</b> (Partenariat avec entre les Université Lyon2, Lyon3, Saint-Etienne et Sao PAULO).
✓ Règlement d'examens <b>Licence en Droit, Economie et Gestion - Mention Droit.</b>
✓ Schémas de mutualisation des <b>Masters Contrôle de gestion Sanitaire et Social de l'IFROSS et Contrôle de Gestion Audit de l'IAE.</b>
✓ Règlement du <b>Collège de Droit.</b>

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté de droit sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0

- Organisation pédagogique des diplômes présentés par la Faculté des langues :

<b>Organisation pédagogique Langues:</b>
✓ Organisation du cursus / régime général MASTER MEEF second degré - <b>Etudes Anglophones.</b>
✓ Organisation du cursus / régime général MASTER MEEF second degré - <b>Etudes Italiennes.</b>
✓ Organisation du cursus / régime spécial MASTER MEEF second degré - <b>Etudes Anglophones.</b>
✓ Organisation du cursus / régime spécial MASTER MEEF second degré - <b>Etudes Italiennes.</b>
✓ Règlement examens Licence Arts - Lettres - Langues mention <b>Langues Littératures et Civilisation étrangères.</b>
✓ Règlement examens Licence Arts - Lettres - Langues mention <b>Langues Etrangères Appliquées.</b>
✓ Règlement relatif aux <b>cursus d'études intégrées à l'étranger.</b>

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté des langues sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0

- Organisation pédagogique des diplômes présentés par la Faculté des lettres et civilisations :

<b>Organisation pédagogique Lettres et Civilisations:</b>
---

- |  |
|--|
| ✓ Régime d'examens Licence - <b>Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire, Géographie et aménagement, Information et Communication, Information et documentation.</b> |
| ✓ Régime d'examens pour les <b>Masters 1 et 2</b> au titre de l'année 2013 - 2014.   |

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté des lettres et civilisations sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0

- Organisation pédagogique des diplômes présentés par la Faculté de Philosophie :

<b>Organisation pédagogique Philosophie:</b>
--

- |   |
|---|
| ✓ Régime d'examens Licence de Philosophie |
|---|

Les modifications pédagogiques présentées par la Faculté de Philosophie sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0

- Organisation pédagogique et modifications pédagogiques des diplômes présentés par l'IAE :

<b>Organisation pédagogique IAE:</b>
--------------------------------------

- |  |
|--|
| ✓ Régime d'examens Master mention management et administration des entreprises spécialité management de l'innovation et des projets complexes (FC).  |
| ✓ Régime d'examens Master mention management et administration des entreprises spécialité management international de l'hôtellerie et de la restauration.                                    |
| ✓ Régime d'examens Master mention management des opérations et qualité spécialité management des achats en alternance.   |
| ✓ Régime d'examens Licence gestion, parcours MAE et AES.   |
| ✓ Régime d'examens Master mention Management et administration des entreprises (Version Anglais GMP).  |
| ✓ Régime d'examens Master mention Marketing et vente / Finance/ Management des ressources humaines et organisation/Management des systèmes d'information/ Management des opérations qualité. |

Les modifications pédagogiques présentées par l'IAE sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0

- Organisation pédagogique et modifications pédagogiques apportées au cours de C2i:

**Cours C2i semestre 1 : spécificités de la matière (en complément du régime d'examen de l'UFR)**

**Durée : 2h CM + 9h TD**

**Public concerné :** *tous les inscrits en semestre 1 sauf les DCG, licences Droit-Droit, Droit-Science Politique et Droit-Philosophie, licences Lettres Modernes, licences Lettres Classiques, licences Géographie et IUT.*

**Organisation de l'enseignement**

- en stage de prérentrée pour les nouveaux bacheliers
- au cours du semestre 1 pour tous les autres Licences 1

**Cadre général**

- IAE :** La matière C2i du S1 sera évaluée dans le cadre de l'UEC par un examen de type TD et par une épreuve finale (EF) pour tous les étudiants en régime normal, et par une épreuve écrite (EE) pour les dispensés d'assiduité.
- Tous les autres :** La matière C2i du S1 sera évaluée dans le cadre de l'UEC par un contrôle continu (note de TD) pour tous les étudiants en régime normal, et par une épreuve terminale pour les dispensés d'assiduité.

**Assiduité pour les régimes normaux**

L'étudiant doit être assidu aux travaux dirigés. Un étudiant comptant plus de trois heures d'absences non justifiées au TD ou étant absent aux trois dernières heures de TD est considéré comme défaillant.

**Justification d'absence**

Un justificatif original d'absence à une ou plusieurs séances de la matière C2i devra parvenir :

1. au SETIC (bureau 125bis, couloir BD, 1er étage Manufacture des tabacs) dans les 8 jours ouvrables à partir du jour de l'absence, soit :

- par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
  - déposé en mains propres
  - par messagerie électronique à destination de [c2i@univ-lyon3.fr](mailto:c2i@univ-lyon3.fr) (avec accusé réception)
2. en copie, et selon les trois mêmes modalités, au secrétariat de scolarité de la licence concernée, dans le délai défini par le régime d'examen de cette licence. Attention, ce délai peut-être de 72h seulement.

**Evaluation des cours pour les régimes normaux**

- IAE :** un étudiant absent justifié à une épreuve (TD ou EF) sera convoqué à une épreuve de remplacement
- Tous les autres :** un étudiant absent justifié à l'épreuve de contrôle continu sera convoqué à une épreuve de remplacement.

**Evaluation des cours pour les dispensés d'assiduité**

- IAE, Philosophie et Histoire :** une épreuve écrite sera organisée à la fin du Semestre 1. Un étudiant absent justifié à l'épreuve écrite sera convoqué à une épreuve de remplacement.
- Langues :** une épreuve écrite sera organisée à la fin du semestre 1, sans épreuve de remplacement.

Les modifications pédagogiques présentées dans le cadre du C2i sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil :

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'Informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

Page 7 sur 8

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0

**6. Conventions pédagogiques.**

**Conventions pédagogiques**

- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et **EMLYON Business School.**
- ✓ **Convention de partenariat** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 "IAE Lyon" et l'Université Claude Bernard Lyon 1.
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Entreprise ALDES.
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'**Institut Régional d'Administration de Lyon.**
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le **Comité Rhône-Alpes des Conseillers du commerce extérieur de la France.**
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et **Le BDE IUT Lyon.**

La Conseil valide, à l'unanimité, l'ensemble des conventions pédagogique présentées :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0

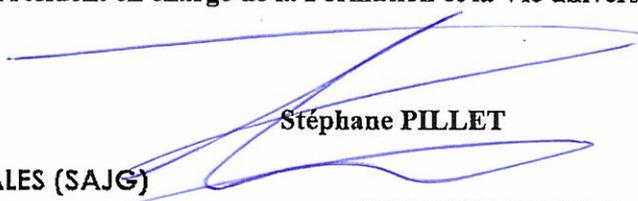
**Questions diverses.**

M. AUBLE souhaiterait avoir des précisions sur la procédure qui existe dans le cadre des demandes de remises gracieuses formulées par les usagers. Il apparaît que les référents en charge des formations qui ont fait l'objet d'une telle demande de la part d'un étudiant ne soit pas systématiquement entendue.

M.SERVET précise que les composantes sont systématiquement associées à la procédure d'évaluation de de la demande de remise gracieuse avant un passage le Conseil d'administration. La direction des affaires financière ainsi que l'agence comptable sont également interrogées.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 16 heures 03.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire**

  
Stéphane PILLET